



## Conseil d'administration Séance du 16 octobre 2025

Délibération n°2025-16

Soutien de mécénat de la BRED à l'Office français de la biodiversité

Le Conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité,

- ▶ **Vu** le code de l'environnement, et notamment ses articles L.131-8 à L.131-16, relatifs à l'Office français de la biodiversité;
- ▶ Vu l'article R. 131-28-5 du code de l'environnement ;
- ▶ Vu l'article 238 bis du code général des impôts ;
- ▶ Vu la délibération n° 2023-16 en date du 29 juin 2023 du conseil d'administration de l'Office français de la biodiversité relative aux délégations de pouvoir du directeur général ;
- ▶ Vu le rapport du directeur général de l'Office,

et après avoir valablement délibéré,

DÉCIDE

## ARTICLE 1:

Le don de la BRED d'un montant total de 120 000 € est approuvé.

Le Directeur général, chargé du secrétariat du Conseil d'administration,

Olivier THIBAULT

La Présidente du Conseil d'administration,

Sylvie GUSTAVE DIT DUFLO